



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

Réunion électronique du Mardi 22 Août 2017

Ont participé :

Le Président : Sauveur CUCURULO

Mmes Ginette LELION, Nathalie YVELAIN, MM. Marc ROUTIER, Jean-François MERIEUX, Jean-Luc GIFFARD, Pascal LEBRET, Daniel RESSE, Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Abdelkrim ABDESSELAM, Olivier CORNU, Bruno FARINA, Pascal FOIRET, Didier GUEROULT, Didier MOULIN, Patrick GOSSE.

1. Barème de remboursement des arbitres :

Suite au comité de direction de la LFN du 7 juillet 2017 qui validait le barème de remboursement des indemnités d'arbitrage Ligue et District, et compte tenu de la spécificité des fonctionnements des Districts de l'antenne de CAEN, nous avons dû appliquer ce barème pour notre District, le comité de direction l'adopte à la majorité des membres ayant participé.

2. Homologation des ententes vétérans :

Le Comité de Direction à l'unanimité des membres ayant participé homologue les ententes suivantes :

- AS FIDELAIRE/US CONCHOISE
- FC VAL DE RISLE/FC BOISSEY LE CHATEL
- AS HENNEZIS/FC VEXIN SUD
- FC CROTH MARCILLY/FC EZY SUR EURE

3. Championnat Départemental D1 :

Le Comité de Direction à l'unanimité des membres ayant participé décide de maintenir la désignation de trois arbitres en Départementale 1.

4. Partenariat avec le SM CAEN :

Monsieur Pierre CORNIER, Directeur Commercial du SM CAEN a souhaité s'entretenir avec Sauveur CUCURULO sur un projet de partenariat pour permettre à nos licenciés de bénéficier d'offres tarifaires sur les matchs du SM CAEN.

Le Comité de Direction à l'unanimité des membres ayant participé autorise son Président à entreprendre cette négociation.

Le Président



Sauveur CUCURULO

le Secrétaire



Jean-Pierre LEVAVASSEUR

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel Régionale de la Ligue de Football de Normandie dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la parution sur le site internet, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des règlements généraux de la L.F.N.